

Appel à projets 2022 Cross Disciplinary Tools (CDTools)

Date limite de soumission des projets : 3 décembre 2021, 13h

L'Université Grenoble Alpes lance un appel à projets « Cross Disciplinary Tools » (CDTools) pour soutenir les structures et communautés ayant réalisé des projets scientifiques multi-laboratoires, inter-pôles, interdisciplinaires qui soient aboutis en termes de résultats scientifiques interdisciplinaires publiés, selon la pratique de la communauté en question.

Cet appel à projets a été préparé au sein de la Vice-Présidence Recherche et Innovation et de la Vice-Présidence Relations Internationales. Il a fait l'objet d'une concertation menée par la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique (CAc) de l'UGA, en particulier avec le groupe de travail sur l'accompagnement des projets de recherche.

Le dispositif CDTools vise à fournir les moyens humains, scientifiques, techniques et administratifs permettant d'ancrer ces actions dans la durée et de déployer une dynamique pérenne dans la stratégie de l'UGA, notamment le soutien aux SHS.

Un appel à projets « Cross Disciplinary Projects » sera prochainement lancé pour favoriser l'émergence de nouvelles thématiques de recherche interdisciplinaires et des communautés associées. Cet appel reconduira, dans ses grandes lignes, le dispositif CDP précédent.

Les projets CDTools et CDP feront obligatoirement l'objet d'un plan de gestion des données (Data Management Plan, DMP) selon un cadrage commun à tous les projets.

L'appel à projets CDTools s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique (chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés) de l'UGA, sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie. L'appel est ainsi accessible à toutes les unités de recherche de l'UGA, y compris les instituts de la DRT du CEA Grenoble. Les financements sont accordés sur projet et devront justifier du besoin des moyens demandés.

Adresse de contact : rv-idex@univ-grenoble-alpes.fr

■ Critères de recevabilité

Le porteur du projet ou les co-porteurs (4 maximum) du projet doivent être des membres permanents (chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé) d'une unité de recherche des pôles de recherche de l'UGA ou d'unité grenobloise du CEA-DRT. Une même personne ne peut porter ou co-porter qu'un seul projet.

Après la labellisation d'un projet, il sera demandé qu'un des co-porteurs soit identifié comme co-porteur correspondant. Un personnel émérite ne pourra pas être co-porteur correspondant.

Les projets doivent rassembler des équipes de recherche de différents laboratoires appartenant à au moins deux pôles de recherche ou au moins un pôle de recherche et le CEA-DRT.

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite ci-après.

■ Critères d'éligibilité

Seules les structures et communautés ayant réalisé des projets scientifiques multi-laboratoires, inter-pôles, interdisciplinaires et aboutis en termes de résultats scientifiques interdisciplinaires publiés (selon la pratique des communautés en question) sont éligibles.

L'interdisciplinarité doit être comprise ici comme le fait que chaque discipline impliquée a progressé, et progressera au cours du projet CDTools. La seule utilisation d'une méthodologie issue d'une discipline dans le cadre d'une thématique relevant d'une autre discipline ne constitue pas une interdisciplinarité.

De plus, seules les disciplines impliquées de manière significative en termes de personnels chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés seront prises en compte.

■ Critères d'évaluation

Les trois critères Qualité, Impact, Implémentation regroupent chacun des sous-critères qui sont listés dans le tableau ci-dessous.

Critères	Sous-critères
Qualité	<ul style="list-style-type: none">- Ancrage dans la stratégie scientifique à l'échelle de l'UGA,- Renforcement d'une dynamique collective pérenne,- Ambition des questions scientifiques posées pour les différentes disciplines impliquées,- Degré d'originalité du projet du point de vue scientifique et méthodologique,- Bonne définition de la nature (théorique, pratique, technologique, scientifique, méthodologique) des résultats attendus,- Adéquation du consortium aux objectifs scientifiques et à la méthodologie- Positionnement méthodologique du consortium,- Vision de l'interdisciplinarité.
Impact	<ul style="list-style-type: none">- Importance de la contribution à la réponse à des enjeux sociétaux majeurs,- Qualité de la diffusion des résultats scientifiques et méthodologiques vers le milieu académique,- Qualité de la diffusion des résultats scientifiques et méthodologiques vers la société,- Renforcement de la position de l'UGA dans les éventuelles stratégies nationales,- Renforcement des collaborations internationales de l'UGA,- Contribution à la formation à l'UGA,

	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des résultats de recherche déjà obtenus et visés, - Potentiel d'utilisation large et de mutualisation des outils et méthodologies développés, le cas échéant en lien avec les plates-formes technologiques de l'UGA, - Perspectives d'auto-financement du projet à terme, en particulier pour les CDP existants.
Implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance : cohérence par rapport aux ambitions du projet, capacité à tenir les ambitions et objectifs, parité, - Faisabilité, gestion des risques, - Articulation avec les structures trans-laboratoires (LabEx, SFR, FR, etc.) et autres structures de l'UGA, - Justification du budget demandé, - Prise en compte des éventuels financements par les stratégies nationales d'accélération ou PEPR exploratoires, - Engagement dans l'évaluation de la trajectoire carbone sur la durée du projet.

■ Demande financière

La demande financière du projet peut inclure :

- Des dépenses en masse salariale pour le financement de doctorants, post-doctorants, personnels en appui à la recherche, visiteurs, indemnités de stages, bourses de master 2, etc.
- Des dépenses de fonctionnement : consommables, frais de déplacement, prestations de service, etc.
- Des dépenses d'investissement en équipement.

Concernant les financements de thèse, les sujets et l'équipe d'encadrement seront indiquées au moins à titre indicatif.

La demande financière doit être comprise entre 250 k€ et 1 M€. Un financement de 1 M€ ne sera accordé qu'à titre exceptionnel.

Si le projet fait suite à un projet CDP, il est attendu que le projet explicite une stratégie de levée de fonds extérieurs à l'UGA ou de contribution en nature de partenaires. Le budget demandé sera inférieur à celui de la première période.

Le budget du projet peut inclure des co-financements internes (par des laboratoires ou structures de l'UGA) ou externes, nationaux ou internationaux. Dans le cas où une stratégie nationale d'accélération ou un PEPR exploratoire est susceptible d'apporter des moyens, il est attendu que le budget fasse apparaître quelles dépenses pourront être prises en charge par ces moyens extérieurs et donc comment la confirmation de ces moyens extérieurs pourra permettre de réduire le financement par l'UGA.

Le budget prévisionnel de l'appel à projets CDTools est de 7 à 9 M€.

■ Evaluation des projets

Les projets sont évalués par des experts choisis pour leurs compétences dans les thématiques concernées par le projet. *A minima*, chaque projet bénéficiera d'au moins deux expertises. Il s'agira d'experts externes, c'est-à-dire exerçant leur activité dans une structure hors du périmètre de l'UGA, et de préférence internationaux.

L'expertise des projets s'appuie sur une fiche d'évaluation strictement limitée aux critères et sous-critères mentionnés dans le présent cahier des charges.

Au moment du dépôt, le porteur ou les co-porteurs peuvent signaler des experts avec lesquels il est en situation de lien d'intérêt et proposer des noms d'experts. Il est également possible de demander, en précisant le motif, qu'un membre du comité ne participe pas à l'évaluation ni aux délibérations sur son projet.

■ Sélection et labellisation des projets

• Le comité de sélection

Le comité est composé des membres de la Vice-Présidence Recherche et Innovation élargie, incluant notamment un membre de la direction de chaque pôle de recherche, et complété de la Vice-Présidente Recherche et Innovation en SHS. Le chargé de mission Recherche en santé et l'adjointe Innovation à la Vice-Présidence sont invités avec voix délibérative. Le comité est présidé par le Vice-Président Recherche et Innovation de l'UGA.

Pour ses travaux, le comité s'appuie sur les avis et recommandations des évaluations fournies par les experts. Il prend en compte les critères de sélection des projets, les éléments de stratégie de l'établissement, et veille à la diversité thématique des projets. Le comité fait une sélection de projets à auditionner, soumise à la validation du Directoire de l'UGA élargi aux ONR.

Suite aux auditions des projets, le comité établit une proposition de liste de projets à soutenir et d'attribution de moyens.

La composition nominative du comité sera publiée avant le 15 novembre 2021. Elle pourra être ajustée afin de prendre en compte les liens d'intérêt avec les projets soumis.

• L'instance consultative

La Commission de la Recherche du CAC de l'UGA joue le rôle d'instance consultative : elle s'assure du bon déroulement des travaux du comité et prend en compte les éléments de politique et de stratégie de l'établissement. Elle formule un avis sur la proposition de projets sélectionnés pour financement.

• L'instance décisionnaire

Le directoire de l'UGA élargi aux ONR labellise les projets et valide la répartition des moyens. Il est garant du respect de la politique et de la stratégie de l'établissement. Si besoin, il émet des recommandations sur certains projets.

■ Règles de confidentialité, de déontologie et de traitement des liens d'intérêt

Les obligations et règles en matière de confidentialité, de déontologie et de traitement des liens d'intérêt se conforment aux principes votés par le conseil d'administration en date du 8 juillet 2021.

Aucun porteur ou co-porteur de projet ne peut être membre du comité de sélection CDTools, d'un directoire d'un pôle de recherche, de la vice-présidence recherche et innovation ni du directoire élargi de l'UGA.

Pour suivre les questions de déontologie et de traitement des liens d'intérêt dans le cadre du processus de sélection des projets de l'appel CDTools, la commission de la recherche désignera trois observateurs qui assistent aux réunions du comité.

■ Modalités générales

▪ Durée des projets et d'éligibilité des dépenses

Les projets dureront trois années à compter du 1^{er} septembre 2022. Les dépenses fonctionnement-investissement seront éligibles jusqu'au 31 décembre 2025. Des contrats de thèse pourront être signés jusque fin 2023, et donc se conclure avant fin 2026.

▪ Rattachement des projets

- Un projet doit être déposé dans le pôle de recherche correspondant à sa thématique référente, indépendamment du pôle de rattachement principal du laboratoire (co-)porteur.
- *A minima*, un deuxième pôle ou le CEA-DRT est indiqué comme rattachement secondaire.
- Le visa de la direction du laboratoire du porteur ou des co-porteurs du projet est obligatoire.

▪ **Financement des projets**

- Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre des pôles de recherche de l'UGA ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA ou d'un institut de la DRT seront financées.
- Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé, notamment en cas de moyens d'ores et déjà disponibles dans le consortium pour la réalisation du projet.
- Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé en cours de projet en cas d'attribution d'un financement extérieur conséquent, notamment dans le cadre d'une stratégie nationale d'accélération ou d'un PEPR exploratoire.

▪ **Concernant les Allocations Doctorales de Recherche (ADR)**

- Les ADR sont attribuées dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle ou un institut de la DRT.
- Le directeur de thèse doit être rattaché à une École Doctorale de l'UGA.
- L'offre de thèse devra être largement publiée. Les recrutements des doctorants seront soumis à la validation des écoles doctorales. Il n'est pas nécessaire d'identifier un candidat au moment du dépôt du projet.
- Chaque directeur de thèse potentiel s'assurera de respecter les règles en matière de taux d'encadrement en vigueur auprès de son École Doctorale de rattachement.

▪ **Concernant les post-doctorants**

- Les post-doctorants devront justifier d'une expérience de recherche hors des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA, soit pendant leur thèse, soit lors d'un travail post-doctoral.
- L'offre de poste sera largement publiée.

■ **Soumission des projets**

Le dossier de soumission est rédigé en anglais. Il composé des éléments suivants :

- Description scientifique du projet (maximum 16 pages au total, Calibri 11 pt, interligne simple) :
 - Contexte du projet (max. 5 pages) : questions ouvertes scientifiques, technologiques et méthodologiques, enjeux socio-économiques, synthèse des résultats scientifiques multi-laboratoires, inter-pôles, interdisciplinaires déjà obtenus,
 - Qualité du projet (max. 5 pages),
 - Impact du projet (max. 5 pages),
 - Implémentation du projet, incluant le justificatif du budget (max. 5 pages).
Pour chaque critère, la partie dédiée traitera de *chacun* des sous-critères.
- Le cas échéant, lettres signées d'engagement financier de partenaires,
- CV (maximum 4 pages) du porteur, des co-porteurs le cas échéant,
- Résumé en français (1 page max.), résumé en anglais (1 page max.).

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plate-forme de dépôt des projets <http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr>

Le calendrier est le suivant :

- Date de publication de l'appel : 4 octobre 2021
- Ouverture du site de soumission : mi-octobre 2021
- Date limite de dépôt d'un résumé d'une page : 15 novembre 2021
- Date limite de dépôt du projet complet : 3 décembre 2021 à 13h
- Publication des résultats : mars 2022.